

# Le compte CPF quelques infos

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@neuf.fr> **Qu'est-ce que le compte personnel de formation ?**

Le Compte personnel de formation (CPF) permet de mobiliser les droits à la formation acquis tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du CPF est ainsi de contribuer au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.



Pour avoir toutes les informations à jour et éviter les "**Arnaques au CPF**" RV sur le [\*\*site gouvernemental dédié au CPF\*\*](#)

Ces droits vous sont personnellement rattachés tout au long de votre vie professionnelle et ne sont pas cessibles. Il n'est donc pas possible, par exemple, de céder les crédits CPF à votre enfant pour passer le permis B ou toutes actions de formation éligibles à [MonCompteFormation](#). Le titulaire de compte est passible de devoir rembourser l'intégralité des montants engagés lors d'une fausse déclaration ou en cas d'incapacité de fournir certaines pièces justificatives. L'organisme de formation est également passible de sanctions qui peuvent aller jusqu'au déréféréncement de son catalogue sur le site MonCompteFormation non autorisée par la Loi.